

**COMPTE-RENDU REUNION DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU LUNDI 14 MAI 2018 A 20H30 EN MAIRIE D'HABERE-LULLIN**

Sur convocation en date du 03 mai, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée Verte s'est réuni le 14 mai 2018 sous la présidence de M. Yves DUPRAZ, Président en exercice.

**Présents :**

Mmes Chantal BRIGHAM, Evelyne VIGUIER, Martine NOVEL, Fabienne SCHERRER, BOVET Evelyne, Marielle DURET, Jacqueline ROCH ;

MM. Marc BRON, Pierrick DUFOURD, Yves DUPRAZ, Jean-Paul MUSARD, Roland PINGET, Gérard SALAMON, Gilles SAUTHIER, Jean-Pierre DELAVOET, Patrick SAILLET, Luc NICOLAS, Patrick CHARDON.

**Absents excusés :** Pierre BONNET, Jean-François BOSSON, MOUCHET Denis, Jean-François CHARRIERE.

Monsieur Jean-François BOSSON donne pouvoir à Madame Chantal BRIGHAM.

Le quorum étant atteint, M DUPRAZ Yves déclare la séance ouverte.

**I. APPROBATION COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 09 AVRIL 2018**

Le Conseil Communautaire approuve le Compte rendu de la séance du 09 avril 2018.

Il conviendra d'ajouter deux entreprises à la liste des entreprises citées pour la ZAE à savoir CHARBONNEL Carrossier et Patrick SAILLET maçon.

Une abstention : Marielle DURET.

**II. NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Marielle DURET est nommée secrétaire de séance.

**III. PRESENTATION DU BILAN DU CINEMA PAR THIERRY GEORGEL**

**1. Présentation par Thierry GEORGEL de la programmation 2017**

En 2017, le cinéma a proposé 256 films différents avec 1171 séances dont :

- 10 films en avant-première.
- 4 films en sortie-nationale.
- 4 soirées 100% (2 films et un repas) : Bio / Ornithologie / Italien / Glisse.
- Une soirée fille avec démonstration de pole danse.
- Une soirée délire avec Les bronzés font du ski.
- 8 rencontres avec des réalisateurs de films :
  - Jean-Michel Bertrand réalisateur de « La vallée des loups »,



- Shu Aiello réalisatrice de « Un paese di Calabria »,
  - Guillaume Bodin réalisateur de « Zéro Phyto, 100% Bio »,
  - Guillaume Thébault réalisateur de « Futur d'espoir »,
  - Jérôme Grémaud, Ornithologue du film « Le bonheur était dans le pré »,
  - Bérangère Huet réalisatrice de « Courts circuits »,
  - Biserka Petrovic artiste peintre de « La Passion Van Gogh »,
  - Pierre Pezerat réalisateur de « Les sentinelles ».
- La journée Epiphanie avec vente de galettes et places de cinéma offertes pour ceux qui ont la fève.
  - Le Carnaval avec « Villard en fête » (séance + marche aux lampions + tartiflette géante).
  - La soirée Apéro'ciné surprise à l'occasion des 2 ans du cinéma avec jeux et gâteau d'anniversaire.
  - La journée Halloween (décoration monstrueuse du cinéma, petite restauration et cadeaux)
  - 2 ciné-Bollywood (film avec entracte et encas aux couleurs de l'Inde).
  - 4 ventes de crêpes les dimanches après-midi devant le cinéma.
  - 1 atelier enfant avec création d'une boîte à trésor.
  - 15 films du grenier.
  - 26 ciné-goûter les mardis à 17h.
  - 7 ciné-thé gourmand les vendredis après-midi à 14h30.
  - Concours Table mash'up entre les cinémas de Thorens, Reignier et Villard avec 6 équipes engagées (victoire de La Trace juste devant Anim'habère Jeune).
  - Partenaire de la Fête du cinéma / Le printemps du cinéma / Le prix Jean-Lescure.
  - Le diplôme premier film.



## 2. Présentation du Bilan d'exploitation

	2017	2016		2017	2016
<b>RECETTE FILMS</b>	<b>208 818,00 €</b>	<b>211 141,00 €</b>	<b>CHARGES SUR RECETTE FILMS</b>	<b>121 140,00 €</b>	<b>116 617,00 €</b>
Tickets d'entrées	86 520,00 €	95 780,00 €	Part Distributeurs	82 238,00 €	79 268,00 €
Carte d'Abonnement	122 298,00 €	115 361,00 €	Redevance Programmation	4 334,00 €	2 975,00 €
			SACEM	2 641,00 €	2 813,00 €
			TSA	22 257,00 €	21 944,00 €
			CFE	339,00 €	293,00 €
			Taxe d'apprentissage	585,00 €	0,00 €
			Formation professionnelle	603,00 €	42,00 €
<b>AUTRES VENTES</b>	<b>5 697,00 €</b>	<b>4 981,00 €</b>	Travaux d'annonce (Programmes / Affiches)	8 143,00 €	9 282,00 €
Publicité programmes	3 600,00 €	3 480,00 €			
Prestations de services	2 097,00 €	1 501,00 €			
			<b>ACHATS</b>	<b>51 299,00 €</b>	<b>50 964,00 €</b>
			TRANSPORT FILMS	20 280,00 €	18 504,00 €
			MISSION RECEPTION	10 332,00 €	10 828,00 €
			FOURNITURES / EQUIPEMENTS	4 374,00 €	4 268,00 €
			TICKETS / CARTE ABONNEMENT	767,00 €	1 010,00 €
			LOCATIONS MOBILIERES / ASSURANCE	5 279,00 €	5 450,00 €
			ENTRE REPARATIONS MAINTENANCE	1 471,00 €	1 550,00 €
			HONORAIRES COMPTABLE	4 608,00 €	3 450,00 €
			TELEPHONE / INTERNET / FRAIS POSTAUX	1 953,00 €	2 321,00 €
			SERVICE BANCAIRE / CB	1 170,00 €	1 130,00 €
			COTISATION	440,00 €	906,00 €
			DIVERS	625,00 €	1 547,00 €
<b>VENTES DE MARCHANDISES</b>	<b>14 694,00 €</b>	<b>11 921,00 €</b>	<b>ACHATS DE MARCHANDISES</b>	<b>6 441,00 €</b>	<b>5 890,00 €</b>
Confiserie	14 694,00 €	11 921,00 €	Confiserie	6 441,00 €	5 890,00 €
			<b>SALAIRES ET CHARGES SOCIALES</b>	<b>59 018,00 €</b>	<b>48 946,00 €</b>
			Salaires du personnel	47 053,00 €	40 135,00 €
			Charges sociales du personnel	11 965,00 €	8 811,00 €
<b>PRIME ART &amp; ESSAI</b>	<b>8 520,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</b>	<b>3 047,00 €</b>	<b>1 261,00 €</b>
			IMPOT SUR LES BENEFICES		299,00 €
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>232 032,00 €</b>	<b>223 062,00 €</b>	<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>240 945,00 €</b>	<b>223 977,00 €</b>
			<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-3 216,00 €</b>	<b>4 066,00 €</b>

## 3. Présentation du rapport d'activité

Pour mémoire le cinéma a réalisé en 2015 (sur 8 mois) : 19 996 entrées et en 2016 : 38 146.

En 2017, c'est 38 250 spectateurs qui ont assisté à une séance (avant les travaux, il y avait 10 à 12 000 entrées par an) dont :

- 22 182 abonnés soit 58% des entrées.
- 2 245 élèves accueillis sur le temps scolaire.
- 529 étudiants avec la carte Pass'régiion qui ont bénéficié du tarif préférentiel de 1€.
- 357 Cinéday grâce au partenariat national avec Orange.
- 111 Ciné-chèque.

Les Tarifs sont depuis l'ouverture de 6,50 € la place et de 5,50 € avec la carte d'abonnement.

Le prix moyen pour l'année 2017 est de 5,28 €.



La Haute-Savoie est le deuxième département le plus cher de France avec un prix moyen de 7,18 €.

1 171 séances (progression de 100 séances supplémentaires par rapport à 2016) (1067)

La trace propose 21 séances hebdomadaires. Cela peut monter jusqu'à 28 les semaines de vacances scolaires et chuter jusqu'à 16 séances pendant les deux mois d'été juillet/Aout.

Le cinéma est ouvert 7/7 jours.

32,66 spectateurs de moyenne par séance.

Provenance des cartes d'Abonnement :

- 54,89% de la Vallée Verte
- 32,05% de la CC4R
- 11,12% du département
- 01,96% du reste de la France

Top 5 :

- Tous en scène	1156	12
- L'école buissonnière	954	10
- Valerian	859	14
- Le sens de la fête	855	11
- La vallée des loups	837	11

Top flop :

- La cigale le corbeau	3	1
- Do the right thing	3	2
- Les Egarées	4	2
- Molly monster	6	4
- Theeb	7	1
- Lou l'île aux sirènes	11	4

Par ailleurs, Thierry GEORGEL tient à souligner le fait qu'après 100 000 entrées, la salle est toujours en très bon état. Les fauteuils notamment ne présentent aucun signe de fatigue. En ce qui concerne le projecteur, Thierry GEORGEL alerte sur le fait qu'il faut estimer que la durée de vie du projecteur sera de l'ordre de 7 ans d'après les retours qu'il a d'autres exploitants.

Il reste toujours quelques petits points à régler en ce qui concerne le marché de travaux du cinéma : problème récurrent avec la porte d'entrée, problème de moquette sur le podium, problème d'isolation sous toiture et dans la pièce VMC. Pierre BAJULAZ, sollicité à plusieurs reprises à ce sujet, travaille actuellement à la résolution de ces problèmes.

En ce qui concerne les tarifs, Thierry GEORGEL souhaite qu'ils soient maintenus pour préserver la singularité du cinéma par rapport au multiplex.

Le projecteur numérique aura une durée de vie de 7ans visiblement, à voir dans 4 ans.

Il y a un engagement de 20% de séance arts et essai pour pouvoir prétendre au label, le cinéma dispose d'un pourcentage de 61% d'art et essai. Le Cinéma la Trace a reçu à ce titre l'attribution de 3 labels en 2017. Seulement 150 cinéma classés « art et essai » ont reçus ces 3 labels sur l'année 2017.

Gérard SALAMON pose la question des statistiques concernant les installations PMR. Thierry GEORGEL explique qu'il n'a pas de données précises mais que ça reste une utilisation à la marge. Le système de boucle



pour l'amplification du son et l'audio description, est utilisé une fois par semaine environ. Thierry GEORGEL estime que l'offre de film adaptés est encore trop restreinte.

Gérard Salamon évoque les publicités avant les films pour générer des finances. Thierry Georgel ne souhaite pas faire de publicité avant le lancement des séances car cela nuirait à l'image du cinéma et serait contraire à la notion de cinéma indépendant qui permet de se démarquer des multiplex.

Les soirées à thèmes type « hot fondue » sont incluses dans les tarifs entrées.

Il y a moins d'entrées cette année, dû à la programmation des films qui sortent et en fonction de la météo.

L'association est limitée par Thierry GEORGEL à 20 adhérents. Il peut s'appuyer sur une très bonne équipe de bénévoles.

#### IV. PISCINE : TARIFS SAISON 2018

##### 1. Tarifs entrée piscine

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de conserver les mêmes tarifs d'entrée de la piscine que l'année dernière. Ainsi, les tarifs restent inchangés pour la saison 2018 :

- Gratuité pour les moins de 5 ans
- Tarif enfant pour les moins de 16 ans : 4.00 €
- Tarif adulte : 5.00 €
- Support carte magnétique (valable d'une saison à l'autre) : 3.00 €
- Pass non nominatif 10 entrées enfant valable d'une année sur l'autre : 35.00 €
- Pass non nominatif 10 entrées adultes valable d'une année sur l'autre : 45.00 €
- Abonnement saison nominatif enfant : 70.00 €
- Abonnement saison nominatif adulte : 90.00 €
- Gratuité pour la personne qui accompagne une Personne à Mobilité Réduite sur présentation de la carte d'invalidité.
- Ecoles : 2€ par élève
- Ecoles : gratuité pour les accompagnants et les enseignants dans le cadre du savoir nager et durant les créneaux horaires scolaires des classes qu'ils accompagnent.
- Centres de vacances : 2 € par individus (enfants et accompagnants).
- Pas de gratuité pour les titulaires d'une carte professionnelle de Maître-Nageur Sauveteur ou les titulaires du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage aquatique (BNSSA).

**Décision :** Le Conseil Communautaire, après avoir voté et délibéré,

**VALIDE** à l'unanimité des membres présents les tarifs piscine de la saison 2018 :

Pour : 19 (dont un pouvoir)

Contre : 0

Abstention : 0



## 2. Tarifs cours de natation

Concernant les cours de natation, Monsieur le Président propose également à l'assemblée de maintenir les tarifs de la saison 2018 à savoir :

18 € la leçon particulière

27€ la leçon particulière (pour deux enfants/adultes de même niveau)

80€ les cinq leçons particulières

120€ les cinq leçons particulières pour deux enfants/adultes

160€ les dix leçons particulières

240€ les dix leçons particulières pour deux enfants/adultes

40€ les cinq cours collectifs

80€ les 10 cours collectifs.

Aquagym : 9€ les 30 minutes

**Décision :** Le Conseil Communautaire, après avoir voté :

Pour : 19 (dont un pouvoir)

Contre : 0

Abstention : 0

**VALIDE** les tarifs des cours de natation, précise que les cours sont encaissés directement par les MNS, et qu'une convention sera signée entre la collectivité et celles-ci pour l'utilisation de la piscine.

## 3. Location de ligne d'eau pour les maitres-nageurs

Monsieur le Président propose, comme cela avait été évoqué la saison dernière, une location d'une ligne d'eau pour les MNS en contrepartie de l'utilisation du bassin pour octroyer leurs cours de natation. Il est proposé de demander la somme de 200€ par mois par MNS. Ce forfait est établi sur une estimation des recettes générées par les cours des MNS. Il est rappelé qu'auparavant une retenue était appliquée sur les cours de natation. Celle-ci a atteint le taux de 15% par le passé. La redevance proposée par M. Le Président ce soir représente bien moins de 10% des recettes à l'échelle d'une saison.

Pour se faire une convention de mise à disposition du bassin sera établie avec chaque MNS.

Pour en revenir aux tarifs, M. Pierrick DUFORD estime que c'est gênant de faire payer les entrées de piscine aux MNS qui disposent d'une carte professionnelle. Il est choqué par la proposition de location d'une ligne d'eau car selon lui le montant est trop élevé et cela peut nuire à l'équilibre économique de l'activité de travailleur indépendant qu'il connaît bien. Il rappelle que les recettes des cours de natation ne correspondent pas au bénéfice. Les MNS paient des charges (URSSAF, CIPAV...). Marc BRON pense que le tarif est trop élevé également, pour la station il demande 85€ aux moniteurs pour la saison. Fabienne SCHERRER demande également si la CCVV éprouve des difficultés pour recruter des MNS, le cas échéant, il faut être prudent sur ce genre de choses.

M. Le Président répond que cette discussion avait été engagée avant le lancement de la saison 2017. Les MNS étaient prévenues et se montraient effectivement plus favorables à l'instauration d'une location de ligne d'eau qu'à la mise en place d'une retenue sur les cours. M. le Président rappelle que la plupart des centres nautiques voisins fonctionnent avec des locations de ligne d'eau ou des retenues sur les cours. Pour trouver un bon compromis, c'est l'option de la location de ligne d'eau qui a été retenue. En réponse à la proposition de 200 €



par mois, les MNS ont proposé un forfait de 500 euros sur la saison car le mois de juin ne permet pas de caser autant de cours qu'aux mois de juillet et août. M. Pierrick DUFOURD répond qu'il ne s'avait pas que cela s'était fait en concertation avec les MNS.

**Décision :** Le Conseil Communautaire propose de demander 500€ à chaque MNS pour la saison.

**Décision :** Le Conseil Communautaire, après avoir voté et délibéré,

POUR : 18

CONTRE : /

ABSTENTION : Evelyne BOVET

**VALIDE** cette proposition de tarifs et autorise le Président à signer les conventions.

Le règlement intérieur sera présenté lors du prochain Conseil Communautaire.

#### 4. Tarif surveillance du Savoir Nager

Il est proposé au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer sur le tarif de surveillance, ainsi que sur le tarif d'enseignement qui sera refacturé aux communes, au collège et à l'École du Château dans le cadre du savoir nager. Pour rappel, le savoir nager des écoles concerne les classes de GS (compétence de la CCVV), CP et CE1 compétence des communes).

Il est proposé au Conseil Communautaire de retenir la somme de 11.50 € de l'heure pour 1 MNS (surveillance obligatoire) et 11.50 de l'heure pour 1 MNS en enseignement (facultatif mais réclamé par toutes les écoles sauf collège).

**Décision :** Le Conseil Communautaire, après avoir voté et délibéré, valide cette proposition.

POUR : 19

CONTRE : /

ABSTENTION : /

M. Pierrick DUFOURD demande si le planning du Savoir Nager a été bouclé. M. Le Président répond qu'avec l'aide précieuse d'Aurélié THOMAS, directrice de l'école de Villard, les plannings ont été bouclés et présentés aux écoles de la vallée et collège. M. le Président précise que toutes les écoles ont pu être intégrées au planning. Pierrick DUFOURD a été sollicité plusieurs fois pour savoir pourquoi la piscine n'ouvrait pas plus tôt ou plus tard pour le savoir nager. Pour le moment ce n'est pas nécessaire toutes les écoles ont une place dans le planning.

## V. LE POINT SUR LE PERSONNEL

### 1. Le personnel ATSEM :

Evelyne VIGUIER rappelle que nous rencontrons des difficultés avec le personnel ATSEM cette année, une ATSEM est en longue maladie, nous avons lancé un appel à candidature sans résultat. Du coup, une employée de la mairie d'Habère-Lullin nous dépanne pour le moment, ensuite une autre jeune femme viendra pour effectuer les grands ménages. Les enseignants nous ont beaucoup aidés, tout le monde a essayé de soulager Fabienne GAYDON, notre ATSEM. Un grand merci à eux.

## VI. DESCENTE VTT DE LA MENOGE

Gérard SALAMON, vice-président en charge des sentiers prend la parole pour présenter les difficultés





rencontrées sur la Descente de la Menoge et les projets sur lesquels il faut se prononcer.

### 1. Retrait du passage à gué et réparation de la passerelle du pont du tram

Gérard SALAMON rappelle que le passage à gué qui avait été installé à l'origine pour la traversée de la Menoge n'est plus fonctionnel depuis de nombreuses années. Ce passage à gué a modifié les conditions d'écoulement de la Menoge et fragilisé la berge en rive droite. Aujourd'hui, la passerelle située juste à côté du passage à gué est cassée. Le SM3A s'est engagé à démanteler le passage à gué. M. SALAMON propose de profiter de cette intervention pour réparer et remettre en place la passerelle existante sachant que les propriétaires ont donné leur aval.

**Décision :** Le Conseil Communautaire, après avoir voté et délibéré,

POUR : 19

CONTRE : /

ABSTENTION : /

**AUTORISE** le Président à faire le nécessaire pour réparer la passerelle et la remettre en place.

### 2. Consolidation de la berge en rive droite au lieu-dit le Pont du Tram

Comme cela a été dit précédemment, la berge au niveau du site de la passerelle est fragilisée par l'érosion et menace de se faire embarquer avec deux problématiques : l'enjeu sentier lié à la protection de la passerelle de la Descente de la Menoge (compétence CCVV) et un enjeu protection de la berge lié à la présence d'un hameau à l'aplomb de la Menoge (compétence SM3A).

Gérard SALAMON explique que plusieurs réunions ont eu lieu à cet effet avec le SM3A, le RTM (maître d'œuvre mandaté par le SM3A pour expertiser la situation et pour le chiffrage des travaux), les propriétaires riverains et la CCVV.

Le SM3A a décidé de prendre à sa charge les frais d'étude de maîtrise d'œuvre en missionnant le RTM pour le chiffrage des travaux qui s'élèvent à 65 000 € HT. Le SM3A propose à la CCVV de réaliser un groupement de commande avec deux maîtres d'ouvrage sur la base du chiffrage RTM avec la répartition suivante :

- 21 667 € HT à la charge de la CCVV pour la protection de la passerelle,
- 43 333 € HT à la charge du SM3A pour la protection de la berge et du hameau.

Gérard SALAMON explique que les travaux portant sur la protection de la passerelle (21 667 € HT) pourraient être subventionnés à 70% par le CD74 au titre du PDRIPR. Il resterait donc environ 6000 € à la charge de la CCVV. Il faut monter un dossier de demande de subvention pour instruction au mois de juin. Fabienne SCHERRER rappelle que ces travaux ont été inscrits au budget du SM3A sur l'année 2018.

Gérard SALAMON explique qu'il a rencontré les propriétaires (Famille Pinget) pour leur expliquer que ces travaux ne peuvent s'envisager que s'ils signent un acte notarié garantissant le passage « à vie » de la Descente de la Menoge et des prestataires en charge de l'entretien du sentier (CCVV) et de la Menoge (SM3A). Gérard SALAMON rappelle qu'il ne faut surtout pas perdre de temps et continuer de travailler sur le dossier en attendant la réponse des propriétaires. En effet, le timing est serré pour espérer réaliser les travaux avant la fin du mois d'octobre 2018 (période favorable à la réalisation de travaux en rivière).

**Décision :** Le Conseil Communautaire, après avoir voté et délibéré,

POUR : unanimité

CONTRE : /

ABSTENTION : /





**SOUS RESERVE** que les deux conditions suivantes soient respectées :

- que les propriétaires des parcelles en rive droite (famille Pinget) signent un acte notarié autorisant le passage de la Descente de la Menoge et de ses usagers y compris les services en charge de l'entretien du sentier (CCVV et prestataires) et de la Menoge (SM3A et prestataires).

AUTORISE le Président à :

- signer les documents nécessaires à la mise en place d'un groupement de commande avec deux maîtres d'ouvrage avec le SM3A,
- effectuer une demande de subvention auprès du CD74 pour les travaux de protection de la passerelle évalués à 21 667 € HT,
- signer les actes notariés avec les propriétaires concernés.

## **VII. LE POINT SUR LES TRAVAUX DU REFECTOIRE DE BOEGE**

Fabienne SCHERRER a la parole, elle informe que les enfants sont contents, le personnel également, cela a bien fonctionné pour un premier jour de mise en route.

Les enfants étaient très à l'aise. Le personnel a été très efficace.

## **VIII. SCOT**

Fabienne SCHERRER a la parole et informe que la position du bureau du SCOT est de dire qu'il convient de travailler ensemble avant d'élargir le SCOT aux autres. Un SCOT à une autre échelle ne sera pas pertinent pour nous.

Le Pays Rochois a refusé d'intégrer le SCOT car il adhère au pôle métropolitain. Si cette Communauté de Communes souhaite intégrer le SCOT, il n'y aura pas de problème car elle faisait partie des collectivités qui nous ont sollicités pour effectuer ce SCOT. Par contre, pour intégrer d'autres Communauté de Communes ou entités, pour le moment les élus ne le souhaitent pas.

Prochain conseil Syndical : 23 Mai à Arthaz.

## **IX. SUBVENTIONS**

Il convient de reprendre une délibération pour l'attribution des subventions en 2017 qui n'ont pas pu être versés. On reprend la délibération dans les mêmes termes.

POUR : 19 ( dont un pouvoir)

CONTRE

ABSTENTION

## **X. QUESTIONS DIVERSES**

RGPD : faire un petit compte rendu pour dire que la CCVV va aider les communes et proposer des solutions, une mutualisation, à voir.

ZAE : reporté

Licence Saxel : M. le Président demande à Luc NICOLAS si la licence 4 de Saxel est toujours à vendre et si oui à



quel prix. Il serait intéressant pour la CCVV de racheter cette licence pour que le Restaurant La Vague soit encore plus attractif pour les futurs gérants. Luc NICOLAS va poser la question à M. Le Maire de Saxel qui se rapprochera de la CCVV pour apporter réponse.

S'agissant des commerces en Vallée Verte, plusieurs projets pourraient se concrétiser.

**Concernant le supermarché à Boège :**

- SPAR va s'agrandir
- Un magasin Bio s'est implanté

La commune va certainement se positionner contre un autre projet de supermarché à Boège.

**Concernant le projet sur le commune d'Habère-Lullin :**

Les apporteurs d'affaires sont différents entre Boège et Habère-Lullin selon Marielle DURET.

Habère-Lullin vient d'arrêter son projet de PLU, Marielle DURET sait qu'il va être attaqué car les administrés lui ont dit y compris une personne en Préfecture.

A Habère-Lullin, le projet est un projet de filière courte avec un maintien de ce qui est en place.

Concernant le fonctionnement des conseils d'écoles de la Vallée Verte, Marc BRON demande qu'une information soit faite à chaque conseil d'école pour les informer que les deuxième lundi de chaque mois il ne faut pas faire de réunion.

